

GREENPEACE
Protéger la nature,
Protéger la vie

GREENPEACE

Protéger la nature, Protéger la vie

**UNE LOI SUR LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ :
UN RAPPORT DE GREENPEACE CANADA**

Collaborateurs et collaboratrices de Greenpeace Canada :
Molly Henderson, Marie-Christine Fiset, Sarah King,
Olivier Kölmel, Shane Moffatt, Dina Ni, Salomé Sané

Conception :
Moe Pramanick

Traduction :
Elie Darling



Introduction

Le Canada traverse une crise environnementale. Ce rapport de Greenpeace Canada résume d'abord les principales preuves scientifiques témoignant de pertes dramatiques au niveau de la faune et des écosystèmes dues à la pollution et à la destruction d'habitat. Il met ensuite en évidence les échecs du gouvernement fédéral à protéger ces systèmes naturels de soutien de la vie. Il aborde les principales déficiences de la législation canadienne et les multiples manquements aux engagements internationaux pris dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB)¹.

Nous soutenons que l'engagement du gouvernement fédéral à protéger 30 % des terres, des eaux et des océans d'ici 2030 ainsi que le *Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*², qui sera probablement signé plus tard cette année, représentent une opportunité générationnelle de restaurer l'environnement et notre relation avec le monde naturel qui nous entoure. Toutefois, cette opportunité ne peut être concrétisée que si elle est mise en œuvre d'une manière transparente et responsable vis-à-vis du public, axée sur les droits des peuples autochtones et faisant progresser la décolonisation.

Le rapport se termine par un cadre pour une *Loi Fédérale sur la Nature et la Biodiversité*, préparé pour Greenpeace Canada par Josh Ginsberg et Stephen Hazell³. Cette nouvelle loi obligerait le gouvernement à rendre des comptes sur le respect des réformes et des engagements essentiels énumérés dans le présent rapport. Une telle loi fédérale doit être élaborée en véritable partenariat avec les peuples autochtones.

¹ *Convention sur la diversité biologique*, 5 juin 1992, 1760 UNTS 79 (entrée en vigueur le 29 décembre 1993).

² *Convention sur la diversité biologique*, « A New Global Framework for Managing Nature Through 2030: First Detailed Draft Agreement Debuts » (7 juin 2021). Disponible en ligne : *Convention on Biological Diversity* <www.cbd.int/article/draft-1-global-biodiversity-framework> (en anglais seulement).

³ Josh Ginsberg est le directeur de la clinique de droit de l'environnement Ecojustice-Université d'Ottawa et Stephen Hazell est avocat chez Ecovision. Liat Podolsky, scientifique principale d'Ecojustice et Sarah Sevier, stagiaire chez Ecovision, ont également contribué à cette section.

01

Les systèmes naturels de soutien de la vie et la faune sont en train de s'effondrer



Les données scientifiques sont claires : selon un rapport historique publié en 2019 par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)⁴, la nature et la vie sauvage disparaissent à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Un million entier d'espèces individuelles sont menacées d'extinction dans le monde⁵. L'activité industrielle et la déforestation pour des produits comme l'huile de palme⁶ en sont les principales causes. Il en va de même pour notre système alimentaire non durable. Si l'agriculture est globalement responsable de 80 % de la déforestation dans le monde⁷, environ 75 à 80 % de ces terres agricoles servent uniquement à produire des aliments pour le bétail⁸. Un changement radical est désormais nécessaire pour mettre un terme à la destruction des écosystèmes et sauver la planète de l'extinction massive des espèces causée par l'humain, comme le conclut une étude réalisée en 2022 par 50 chercheurs de 23 pays⁹.

Au Canada, 1 231 espèces sont inscrites sur la liste prévue par la *Loi sur les espèces en péril*¹⁰. Les populations d'espèces en péril ont encore diminué de

⁴ Sandra Diaz et al., *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services: Summary for Policy Makers* (2019). Disponible en ligne (.pdf) : IPBES, <doi.org/10.5281/zenodo.3831673> (en anglais seulement).

⁵ Andy Purvis, *How did IPBES Estimate '1 Million Species At Risk of Extinction' in #GlobalAssessment Report* (2022). Disponible en ligne : IPBES <ipbes.net/news/how-did-ipbes-estimate-1-million-species-risk-extinction-globalassessment-report> (en anglais seulement).

⁶ Shane Moffatt, *Quel est le problème avec l'huile de palme? 7 choses à savoir sur le Buttergate* (16 mars 2021). Disponible en ligne : Greenpeace <www.greenpeace.org/canada/fr/histoires/46705/quel-est-le-probleme-avec-lhuile-de-palme-7-choses-a-savoir-sur-le-buttergate/>.

⁷ Noriko Hosonuma et al., *An assessment of deforestation and forest degradation drivers in developing countries* (2012). 7:4 Environmental Research Letters. Disponible en ligne (.pdf) : <iopsience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/7/4/044009/pdf> (en anglais seulement).

⁸ Johnathan A Foley et al., *Solutions for a cultivated planet* (2011) 478 Nature 337. Disponible en ligne (.pdf) : <www.nature.com/articles/nature10452.pdf?origin=ppub> (en anglais seulement).

⁹ Leina Al-Awadhi, *Draft Report of the Meeting*, UNCBD, 2022, CBD/WG2020/3/Part2/L.1 par. 11. Disponible en ligne : <www.cbd.int/doc/c/e562/43b6/222f4ed508153eed764331a5/wg2020-03-part2-l-01-en.pdf> (en anglais seulement).

¹⁰ Gouvernement du Canada, *Registre public des espèces en péril* (20 mai 2022). Disponible en ligne : *Gouvernement du Canada* <www.https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>.

59 % depuis 1970¹¹. Selon une étude de 2017, les populations canadiennes de mammifères, de reptiles et d'amphibiens, ainsi que de poissons ont respectivement chuté de 43 %, de 34 % et de 20 % entre 1970 et 2014¹². Les oiseaux disparaissent autour de nous : toujours entre 1970 et 2014, les populations d'oiseaux des prairies ont diminué de 69 %, les populations d'insectivores aériens de 51 % et les populations d'oiseaux de rivage de 43 %¹³. Au Canada, la perte d'habitat a poussé « beaucoup plus d'espèces que prévu » au bord de l'extinction en dépit de l'abondance des espaces sauvages dans la région¹⁴. Les zones humides, les prairies et les forêts anciennes continuent de perdre du terrain chaque année¹⁵. Dans le même temps, les puissants lobbyistes de l'industrie forestière insistent qu'il n'y a pas de problème et remettent en question les données scientifiques pour retarder l'adoption de mesures de conservation urgentes¹⁶.

Voici quelques exemples notables d'espèces menacées ou en voie de disparition :



Le caribou est en voie d'extinction dans toutes les régions du Canada. Chacune des onze unités de caribou boréal, de caribou toundrique et de caribou montagnard à travers le Canada est en péril, et plus de la moitié sont en voie de disparition¹⁷;



Les pics (à tête rouge et à tête blanche) sont en voie de disparition et les hirondelles (rustiques et de rivage) sont menacées¹⁸



Les baleines (la baleine franche de l'Atlantique Nord, la baleine bleue, l'épaulard résident du Sud, le béluga du Saint-Laurent) sont en danger ou menacées (autres populations d'épaulards et de bélugas)¹⁹; et



Les populations des cinq espèces de saumon du Pacifique (quinnet, kéta, coho, rose et rouge) se sont effondrées depuis les années 1980 en raison de la surpêche et d'autres facteurs²⁰

¹¹ World Wildlife Fund Canada, *Rapport planète vivante Canada : Espèces en péril* (2020). Disponible en ligne (.pdf) : <wwf.ca/wp-content/uploads/2020/09/WWF-7-x-9-LPRC_Fre-2.pdf>.

¹² World Wildlife Fund Canada, *Living Planet Report Canada: A National Look at Wildlife Loss* (2017) 6, 22, 24, 28, 30, 36. Disponible en ligne (.pdf) : <wwf.ca/wp-content/uploads/2020/07/LPRC-Executive-Summary.pdf> (en anglais seulement).

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Laura E Coristine et Jeremy T Kerr, *Habitat loss, climate change, and emerging conservation challenges in Canada* (2011), 89 *Can J of Zoology* 435. Disponible en ligne (.pdf) : <cdnsiencepub.com/doi/pdf/10.1139/z11-023> (en anglais seulement).

¹⁵ Graham Saul, *There's Good News on the Nature Front* (2022), 30:1 *WLA* 3. Disponible en ligne (.pdf) : <albertawilderness.ca/wp-content/uploads/2022/04/20220300_ar_wla_good_news_on_nature_front_gsaul.pdf> (en anglais seulement).

¹⁶ Julee J Boan et al., *From Climate to Caribou: How Manufactured Uncertainty is Affecting Wildlife Management* (2018), 42:2 *Wildlife Society Bulletin* 366. Disponible en ligne (.pdf) : <wildlife.onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1002/wsb.891> (en anglais seulement).

¹⁷ Justina Ray, *Saving Our Caribou Forces us to Face Tough Questions* (16 mai 2019). Disponible en ligne : *The Narwhal* <thenarwhal.ca/saving-our-caribou-forces-us-to-face-tough-questions/> (en anglais seulement).

¹⁸ *Supra* note 11.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Pacific Salmon Foundation, *State of Pacific Salmon* (2022). Disponible en ligne : Pacific Salmon Foundation <psf.ca/salmon/> (en anglais seulement).

La pression continue sur les espèces clés culturelles (telles l'original²¹, le bleuets²² et l'épaulard) constitue une menace existentielle non seulement pour la vie elle-même, mais aussi pour la préservation des nombreuses cultures et des systèmes alimentaires autochtones fondés sur des relations réciproques entre les êtres humains et les autres espèces. L'utilisation de pesticides dans l'agriculture et la pulvérisation aérienne d'herbicides dans un contexte d'exploitation forestière²³ apporte également son lot de conséquences importantes. Les insecticides, comme les néonicotinoïdes, ont décimé les populations d'insectes dont dépendent de nombreux oiseaux et autres espèces²⁴. La pulvérisation de glyphosate sur les forêts situées sur les terres autochtones a été qualifiée d'« écogénocide » par les communautés concernées²⁵ en raison de ses retombées toxiques sur les animaux, les systèmes alimentaires, les populations et les cultures.

En réponse à cette crise croissante, le gouvernement libéral s'est engagé à protéger 30 % des terres et des eaux à l'échelle nationale d'ici 2030, ainsi qu'à financer certaines mesures de conservation autochtones²⁶. L'engagement de protéger 30 % de l'environnement d'ici 2030 est une solution importante, mais ne représente pas une panacée. Cependant, nous n'avons pas encore vu de plan décrivant comment ces mesures seront instaurées. Des objectifs ambitieux, s'ils ne sont pas accompagnés d'un engagement sérieux de mise en œuvre, ne suffiront pas afin de répondre aux menaces multiples responsables de l'extinction des espèces et de la destruction environnementale.

²¹ Susan Bell, *Declines in moose population a concern for Quebec Cree* (10 février 2022). Disponible en ligne : [CBC News <www.cbc.ca/news/canada/north/cree-moose-indigenous-bay-james-conservation-decline-population-1.634424>](http://www.cbc.ca/news/canada/north/cree-moose-indigenous-bay-james-conservation-decline-population-1.634424) (en anglais seulement).

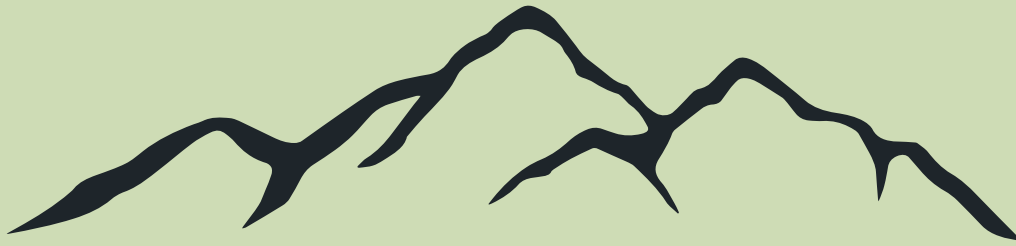
²² Willow Fiddler, *Blueberries feeling the heat as drought stress takes its toll on harvest* (27 août 2021). Disponible en ligne : [Globe and Mail <www.theglobeandmail.com/canada/article-blueberries-feeling-the-heat-as-drought-stress-takes-its-toll-on/>](http://www.theglobeandmail.com/canada/article-blueberries-feeling-the-heat-as-drought-stress-takes-its-toll-on/) (en anglais seulement).

²³ Reykia Fick, *Voici où vos terres seront empoisonnées sans votre consentement : le gouvernement de l'Ontario a informé les Premières Nations que leurs territoires sont sur le point d'être pulvérisés avec du glyphosate* (13 septembre 2021). Disponible en ligne : [Greenpeace <www.greenpeace.org/canada/fr/histoires/49996/voici-ou-vos-terres-seront-empoisonnees-sans-votre-consentement/>](http://www.greenpeace.org/canada/fr/histoires/49996/voici-ou-vos-terres-seront-empoisonnees-sans-votre-consentement/).

²⁴ Marc Fawcett-Atkinson, *Bees are dying from toxic chemicals and the feds won't save them* (31 mai 2021). Disponible en ligne : [Canada's National Observer <https://www.nationalobserver.com/2021/05/31/news/bees-dying-toxic-chemicals-feds-wont-save-them>](https://www.nationalobserver.com/2021/05/31/news/bees-dying-toxic-chemicals-feds-wont-save-them) (en anglais seulement).

²⁵ Moira Donovan, *Glyphosate spraying in N.B. akin to 'eco-genocide,' Indigenous communities say* (1 juin 2022). Disponible en ligne : [Canada's National Observer <www.nationalobserver.com/2022/06/01/news/glyphosate-spraying-akin-eco-genocide-nb-indigenous-communities-say>](http://www.nationalobserver.com/2022/06/01/news/glyphosate-spraying-akin-eco-genocide-nb-indigenous-communities-say) (en anglais seulement).

²⁶ Lettre du Premier ministre Justin Trudeau au ministre Steven Guilbeault (16 décembre 2021), *Lettre de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique*. Disponible en ligne : [<pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement>](http://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement).



02

Les lois et les politiques sont défailiantes

La commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada a signalé en 2018 que « le gouvernement fédéral n'avait pas de plan en place pour atteindre les objectifs du Canada en matière de biodiversité »²⁷. D'après notre analyse, la situation ne s'est pas améliorée depuis. Nous identifions ici quatre facteurs entravant les progrès : des engagements non respectés, des lois défailiantes, un cadre colonial et la compensation carbone.

1. Engagements non respectés

Le Canada n'a respecté ni les engagements internationaux pris dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique de 1992, ni les objectifs fixés dans le cadre du Protocole d'Aichi de 2010²⁸. Aucun des objectifs fixés dans les *Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020*²⁹ approuvés par les gouvernements du Canada en 2015 n'a été entièrement atteint, et seuls quelques-uns ont été partiellement réalisés³⁰. Par exemple, l'objectif de 17 % pour les aires protégées terrestres n'a pas été réalisé, tandis que l'objectif de 10 % pour les aires protégées marines a été atteint³¹, mais à peine.³² Un autre objectif manqué était d'intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans l'ensemble des activités de planification municipale au Canada, mais aucune province ne dispose d'une stratégie actuelle pour mettre en œuvre cette intégration.

²⁷ Bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable, *Rapport 3 — La conservation de la biodiversité* (2018). Disponible en ligne : [Bureau du vérificateur général du Canada <www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201804_03_f_42994.html>](http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201804_03_f_42994.html).

²⁸ Secretariat of the Convention on Biological Diversity, *Aichi Biodiversity Targets* (2020). Disponible en ligne : [Convention on Biological Diversity <www.cbd.int/sp/targets/>](http://www.cbd.int/sp/targets/) (en anglais seulement).

²⁹ Biodivcanada, "2020 Biodiversity Goals and Targets for Canada" visité en 2022). Disponible en ligne (.pdf) : static1.squarespace.com/static/613fb778a76e244eef08775d/t/619a942bd9d01b27f1cf83c3/1637520474350/2020_Biodiversity_Goals_Targets_for_Canada.pdf (en anglais seulement).

³⁰ Secretariat of the Convention on Biological Diversity, *Global Biodiversity Outlook 5* (18 août 2020). Disponible en ligne (.pdf) : www.cbd.int/gbo/gbo5/publication/gbo-5-en.pdf (en anglais seulement).

³¹ *Ibid.*

³² Chris Brackley, *Marine protected areas in Canada may not be as protected as we think* (1er juin 2022). Disponible en ligne : [Canadian Geographic <https://canadiangeographic.ca/articles/marine-protected-areas-in-canada-may-not-be-as-protected-as-we-think/>](https://canadiangeographic.ca/articles/marine-protected-areas-in-canada-may-not-be-as-protected-as-we-think/) (en anglais seulement).

2. Lois défailtantes

Les lois canadiennes échouent systématiquement à protéger la biodiversité. Selon une analyse novatrice réalisée en 2021, un éventail déconcertant de lois et de politiques fédérales et infranationales donnent la priorité au développement des ressources et n'offrent qu'une protection fragmentée et inadéquate des espèces et des écosystèmes³³. Les lois fédérales et la plupart des lois provinciales n'exigent même pas l'évaluation des impacts des projets d'exploitation minière, pétrolière et gazière, des barrages et d'autres ressources sur la biodiversité, à l'exception d'un nombre restreint de projets jugés « majeurs »³⁴.

La réticence du gouvernement fédéral à mettre en œuvre et à appliquer correctement la Loi sur les espèces en péril (LEP) en est un bon exemple. La LEP est l'un des principaux mécanismes destinés à faire de la CDB « une réalité » au Canada³⁵. Mais selon un article paru dans la revue *Science*, la LEP est devenue un « iceberg législatif de plans de rétablissement retardés, d'absence de désignation d'habitat essentiel et de non-application généralisée »³⁶. Très peu d'espèces inscrites sur la liste de la LEP se sont rétablies et le nombre d'espèces en péril continue d'augmenter³⁷. Depuis l'adoption de la LEP en 2002, le gouvernement fédéral s'est montré réticent à exercer son autorité à l'égard des espèces gérées à l'échelle provinciale et n'a pratiquement pas employé ses pouvoirs discrétionnaires, tels les décrets d'urgence et la mise en œuvre de filets de sécurité³⁸. L'approche par espèce de la LEP ne permet pas non plus de protéger les écosystèmes menacés telles les prairies et les forêts caroliniennes.

Qui plus est, la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* sont désuètes et doivent être réformées³⁹, tandis que de meilleures lois doivent également être adoptées de toute urgence pour éliminer l'utilisation de pesticides nuisibles aux espèces sauvages.

La situation n'est guère meilleure au niveau provincial. L'Ontario a considérablement affaibli sa *Loi sur les espèces en voie de disparition* (LEV) en y apportant de nombreux changements et exemptions qui ne permettront plus de protéger adéquatement les

³³ Justina C Ray, Jaime Grimm et Andrea Olive, *The biodiversity crisis in Canada: Failures and challenges of federal and sub-national strategic and legal frameworks* (2021), 6:1 FACETS 1104. Disponible en ligne : <doi.org/10.1139/facets-2020-0075> (en anglais seulement).

³⁴ Stephen D Hazell, *Project Impact Assessments Triggering and Coverage dans The Next Generation of Impact Assessment: A Critical Review of the Canadian Impact Assessment Act*, Meinhard Doelle and A John Sinclair (Toronto: Irwin Law, 2021) 140 (en anglais seulement).

³⁵ Gouvernement du Canada, *À propos de la Loi sur les espèces en péril* (27 janvier 2016). Disponible en ligne : www.canada.ca/en/environnement-climate-change/services/environmental-enforcement/acts-regulations/about-species-at-risk-act.html.

³⁶ Andrew Park, *Ethics and politics of conversation triage* (2018), 362:6412 *Science* 297. Disponible en ligne : <www.science.org/doi/10.1126/science.aav4382> (en anglais seulement).

³⁷ *Supra* note 11.

³⁸ Liat Podolsky et Barry Robinson, *With species loss rampant in Canada, how is the Species At Risk Act protecting wildlife?* (3 septembre 2020). Disponible en ligne : [Ecojustice <ecojustice.ca/how-is-sara-protecting-wildlife/>](http://ecojustice.ca/how-is-sara-protecting-wildlife/) (en anglais seulement).

³⁹ Stephen Hazell, *National Wildlife Areas should be for Wildlife* (18 juillet 2019). Disponible en ligne : [Toronto Star <www.thestar.com/opinion/contributors/2019/07/18/national-wildlife-areas-should-be-for-wildlife.html>](http://www.thestar.com/opinion/contributors/2019/07/18/national-wildlife-areas-should-be-for-wildlife.html) (en anglais seulement).

espèces en péril⁴⁰. Par exemple, les modifications prévoient maintenant des accords paysagers qui permettent la réalisation de multiples projets industriels dans une même zone géographique, et ce, malgré la présence d'espèces menacées⁴¹. Bien qu'elle soit chancelante, la Nouvelle-Écosse est la seule province à disposer d'une loi sur la biodiversité⁴², et plusieurs provinces n'ont pas de loi autonome sur les espèces en péril, notamment la Colombie-Britannique, la province la plus riche en biodiversité du Canada⁴³.



3. Un cadre colonial

Le Canada a été fondé sur des terres autochtones volées, qui sont les territoires de nombreux peuples autochtones depuis des temps immémoriaux.

Ainsi, lorsque nous parlons de l'environnement dans ce contexte, nous faisons avant tout référence à des paysages culturels autochtones auxquels les peuples autochtones attribuent « une valeur sociale, culturelle et économique en raison de leur relation durable avec la terre, l'eau, la faune, la flore et les esprits et de leur importance actuelle et future pour leur identité culturelle »⁴⁴.

Grâce à la diversité de leurs cultures et de leurs connaissances, les nations autochtones ont su maintenir des écosystèmes sains et des économies harmonieuses. À l'échelle mondiale, on estime que les terres habitées par les peuples autochtones contiennent 80 % de la biodiversité mondiale restante⁴⁵. La biodiversité sur les terres gérées par

⁴⁰ Allegra Bethlenfalvy et Andrea Olive, *Recent amendments to the Endangered Species Act and an uncertain future for species at risk: A Case study of Ontario's Niagara Region* (2021), 6:1 FACETS 1168. Disponible en ligne (.pdf) : <www.facetsjournal.com/doi/pdf/10.1139/facets-2020-0074> (en anglais seulement).

⁴¹ Justina Ray, *Ontario turns Endangered Species Act into an empty shell* (10 mai 2019). Disponible en ligne : *WCS Canada* <www.wcscanada.org/Muddy-Boots/ID/12364/Ontario-turns-Endangered-Species-Act-into-an-empty-shell.aspx> (en anglais seulement).

⁴² Lisa Mitchell, *Understanding Nova Scotia's Biodiversity Act Part One: The Public Process* (9 juillet 2021). Disponible en ligne : *Ecelaw* <www.ecelaw.ca/blog/understanding-nova-scotia-s-biodiversity-act-part-one-the-public-process.html> (en anglais seulement).

⁴³ Alana R Westwood et al., *Protecting Biodiversity in British Columbia: Recommendations for developing species at risk legislation* (2019), 4:1 FACETS 136. Disponible en ligne (.pdf) : <www.facetsjournal.com/doi/pdf/10.1139/facets-2018-0042> (en anglais seulement). Remarque : Depuis la publication de cet article, la Colombie-Britannique a confirmé qu'elle n'adoptera pas de loi provinciale sur les espèces menacées, alors qu'elle s'y était engagée.

⁴⁴ Forest Stewardship Council Canada, *Intact Forest Landscapes & Indigenous Cultural Landscapes: Working Together to Find a Functional Approach* (2016). Disponible en ligne (.pdf) : <ca.fsc.org/sites/default/files/assets/FSC_report_1452547949_file.pdf#viewer.action=download> (en anglais seulement).

⁴⁵ Gillian Rutherford, *Research project aims to curb decline of biodiversity and improve health of Indigenous peoples worldwide* (12 janvier 2022). Disponible en ligne : *University of Alberta: Folio* <www.ualberta.ca/folio/2022/01/research-project-aims-to-curb-decline-of-biodiversity-and-improve-health-of-indigenous-peoples.html> (en anglais seulement).

des peuples autochtones est systématiquement supérieure à toute autre forme de protection⁴⁶.

Pourtant, les lois et réglementations canadiennes continuent de « déconnecter les peuples autochtones de leurs terres, de leurs eaux et les uns des autres »⁴⁷. Les défenseurs des terres autochtones sont souvent criminalisés pour leurs activités⁴⁸, tandis que les injonctions à leur égard sont devenues « un outil colonial »⁴⁹.

Même lorsque les communautés offrent les connaissances et la vision nécessaires pour apporter de grandes solutions aux enjeux de biodiversité sur leurs territoires, comme la Première Nation de Lac Simon au Québec par exemple⁵⁰, leurs initiatives se retrouvent parfois bloquées en raison de querelles entre les divers niveaux de gouvernements provinciaux et fédéraux coloniaux.

4. La compensation carbone

Les plus grands pollueurs du monde se précipitent pour utiliser la nature aux fins de ce que l'on appelle les compensations carbone, soit une forme de crédit qui leur permet de continuer à émettre des gaz à effet de serre⁵¹. La « compensation carbone » consiste pour les entreprises et les gouvernements à tenter d'atteindre leurs objectifs de réduction des émissions tout en continuant à en émettre de grandes quantités. Ils le font généralement en payant d'autres personnes pour planter des arbres ou protéger les forêts de l'exploitation (séquestrant ainsi le carbone) en échange de l'autorisation de continuer à polluer l'atmosphère. Récemment, le gouvernement fédéral a annoncé un nouveau système afin d'encadrer cette fausse « solution » aux changements climatiques⁵².

⁴⁶ Richard Schuster, *Biodiversity Highest on Indigenous-managed lands*, *UBC News* (31 juillet 2019). Disponible en ligne : <news.ubc.ca/2019/07/31/biodiversity-highest-on-indigenous-managed-lands/> (en anglais seulement).

⁴⁷ Yellowhead Institute, *Land Back: A Yellowhead Institute Red Paper* (octobre 2019). Disponible en ligne : <<https://redpaper.yellowheadinstitute.org/wp-content/uploads/2019/10/red-paper-report-final.pdf>> (en anglais seulement).

⁴⁸ Jorge Barrera, *RCMP arrest 14, clear road on Wet'suwet'en territory in ongoing dispute over land rights, pipeline* (18 novembre 2021). Disponible en ligne : *CBC News* <www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/rcmp-wet-suwet-en-pipeline-resistance-1.6254245> (en anglais seulement).

⁴⁹ Kate Gunn, *Injunctions as a Tool of Colonialism* (30 juillet 2020). Disponible en ligne : *First Peoples Law* <www.firstpeopleslaw.com/public-education/blog/injunctions-as-a-tool-of-colonialism> (en anglais seulement).

⁵⁰ Benjamin Powless, *First Nations demand caribou protection as feds and Quebec argue over jurisdiction* (18 mai 2022). Disponible en ligne : *Toronto Star* <www.thestar.com/news/canada/2022/05/18/first-nations-demand-caribou-protection-as-feds-and-quebec-argue-over-jurisdiction.html> (en anglais seulement).

⁵¹ Dina Ni, *Publicité trompeuse : Greenpeace Canada dépose une plainte contre Shell auprès du Bureau de la concurrence* (10 novembre 2019). Disponible en ligne : *Greenpeace* <www.greenpeace.org/canada/fr/communiquede-presse/50767/publicite-trompeuse-greenpeace-canada-depose-une-plainte-contre-shell-aupres-du-bureau-de-la-concurrence/>.

⁵² Mia Rabson, *Big industry can lower carbon pricing costs as feds launch first offset credit market* (8 juin 2022). Disponible en ligne : *CBC News* <www.cbc.ca/news/politics/carbon-offset-market-coming-1.6481371> (en anglais seulement).

Comme l'a résumé Greenpeace Canada dans un mémoire scientifique présenté au gouvernement en 2021⁵³, il s'agit d'une mauvaise politique publique, tant pour la biodiversité que pour les changements climatiques. Les données scientifiques sont claires : nous devons réduire les émissions et protéger et restaurer les écosystèmes naturels en même temps plutôt que d'avoir recours à un système de compensations et de transformer la nature en marchandise au profit des plus gros pollueurs.

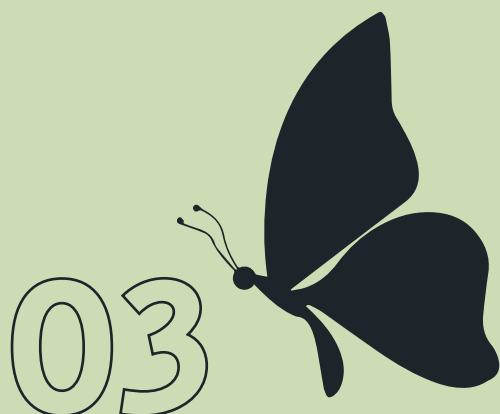
En l'absence de législation cohérente sur la biodiversité et de mécanismes essentiels tels qu'un financement environnemental adéquat pour les peuples autochtones et les communautés locales, nous risquons d'encourager une « conservation » davantage axée sur le profit qui engendrerait des impacts terribles, soit une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et la privatisation de l'environnement⁵⁴. De telles pratiques ne peuvent pas devenir la norme en matière de conservation environnementale au Canada.

En 2018, la Climate Land Ambition and Rights Alliance (CLARA)⁵⁵, un consortium d'activistes climatiques, de défenseurs des terres, de groupes confessionnels, de scientifiques et d'autres personnes, a publié *Missing Pathways*, un rapport mettant l'accent sur les voies d'atténuation des changements climatiques par une utilisation des terres ancrées respectueuses des droits et de la biodiversité. As described in that report, la position de Greenpeace est que le fait de mettre l'accent sur la biodiversité et les droits est une meilleure stratégie de mitigation que le fait de se concentrer uniquement sur le carbone.

⁵³ Greenpeace Canada, *Greenpeace Canada submission to the Strategic Assessment of Climate Change: Draft Technical Guide* (25 octobre 2021). Disponible en ligne (.pdf) : www.greenpeace.org/static/planet4-canada-stateless/2021/10/0d100314-greenpeace-canada-submission-to-the-strategic-assessment-of-climate-change---draft-technical-guide-october-25th-2021.docx-1.pdf (*en anglais seulement*).

⁵⁴ Mia Rabson, *Swatch of boreal forest twice the size of Toronto to be protected in northern Ontario* (22 avril 2022). Disponible en ligne : <https://globalnews.ca/news/8778440/boreal-forest-hearst-northern-ontario-protected/>; Rochelle Baker, *Logging company's deferrals of old-growth jewels bittersweet, environmentalists say* (5 avril 2022). Disponible en ligne : www.thestar.com/news/canada/2022/04/05/logging-company-s-deferrals-of-old-growth-jewels-bittersweet-environmentalists-say.html (*en anglais seulement*).

⁵⁵ Greenpeace International en est également membre.



Légiférer sur les changements systémiques: une *loi sur la nature et la biodiversité*

À la lumière de cette crise écologique sans précédent et de ce système législatif défaillant, nous croyons qu'une solution législative s'impose de toute urgence. Bien que nous soyons conscients de l'importance de définir plus précisément toute réforme législative, en particulier auprès des peuples autochtones et des communautés qui ont historiquement été victimes de racisme environnemental, il y a un certain nombre de principes de réforme législative que nous aimerions souligner en tenant compte de l'expérience du Canada à ce jour.

Tel que discuté, le gouvernement fédéral s'est engagé à protéger 30 % des terres et des eaux d'ici 2030. On s'attend à ce que la CDB fixe également de nouveaux objectifs décennaux en matière de biodiversité, reflétant une série d'actions urgentes⁵⁶. Après des retards chroniques au niveau de la réalisation d'engagements antérieurs en matière de biodiversité, la législation peut nous permettre d'éviter une répétition et, cette fois, de leur donner suite en posant des actions concrètes.

La reddition de comptes, par exemple, est essentielle. Contrairement à l'encadrement des émissions de carbone en vertu de la *Loi sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, le Canada n'a pas de loi établissant un cadre de responsabilisation afin de mesurer les progrès réalisés en vue d'arrêter et d'inverser la perte de biodiversité. Nous nous inspirons des éléments de cette loi, qui fixe des objectifs et impose des mécanismes de responsabilité en matière d'action climatique.

L'objet et les principes d'une loi efficace et équitable sur l'environnement et la biodiversité seraient les suivants :

⁵⁶ Francis Ogawa et Basile Van Havre, *First Draft of the Post-2020 Global Biodiversity Framework UNCBD*, 2022, CBD/WG2020/3/3. Disponible en ligne (.pdf) : <www.cbd.int/doc/c/abb5/591f/2e46096d3f0330b08ce87a45/wg2020-03-03-en.pdf> (en anglais seulement).

✓ Des objectifs assortis de plans pour enrayer la perte de biodiversité

Le Canada cherche à préserver 30 % de ses terres et de ses eaux d'ici 2030 et adoptera bientôt de nouveaux objectifs dans le cadre de la CDB. La loi devrait clarifier ce qu'implique une telle protection, et mettre le Canada sur la voie de sa mise en œuvre. Les progrès réalisés vers la protection de 30 % et plus des terres et des eaux devraient inclure :



Des espaces protégés : Des environnements terrestres et marins libres de toute activité industrielle (tout en respectant les droits des peuples autochtones⁵⁷ et leur usage par les communautés locales) sont essentiels pour obtenir des résultats en matière de biodiversité, mais ces espaces se détériorent rapidement⁵⁸. De nouvelles données scientifiques indiquent qu'il faut protéger au moins la moitié de ces milieux naturels intacts pour éviter une perte massive de biodiversité et les pires effets des changements climatiques⁵⁹. La participation du Canada sera essentielle puisqu'il abrite environ un quart des zones humides et des forêts boréales de la planète, 20 % de son eau douce et le plus long littoral du monde⁶⁰.



Connectivité : La connectivité structurelle des zones protégées est essentielle pour la fonction et la résilience des écosystèmes⁶¹. Lorsque les écosystèmes sont fragmentés, la qualité des habitats se dégrade, le patrimoine génétique et les espèces et le patrimoine génétique peuvent être isolés et perdus, et les processus naturels nécessaires au maintien de la santé des écosystèmes sont compromis. Reconnaisant l'importance de la connectivité, le *Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020* vise à réaliser un gain net d'au moins 15 % en termes de superficie, de connectivité et d'intégrité des systèmes naturels⁶². La loi proposée consacrerait cet objectif dans le droit canadien.



Espèces florissantes : Face à la crise mondiale de l'extinction et à l'incapacité des cadres juridiques existants à l'enrayer, la loi proposée fixerait un objectif reflétant les cibles du cadre et conforme à l'ambition du Canada d'un rétablissement complet (p. ex. toutes les espèces actuellement inscrites par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada comme étant en voie de disparition ou menacées ne seront plus en danger, et toutes les autres espèces demeureront viables et en santé).

⁵⁷ La protection des terres autochtones nécessite le consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ) des peuples concernés.

⁵⁸ Michelle Ward et al., *Just ten percent of the global terrestrial protected area network is structurally connected via intact land* (2020), 11 Nature Communications. Disponible en ligne (.pdf) : <www.nature.com/articles/s41467-020-18457-x.pdf> (en anglais seulement).

⁵⁹ Eric Dinerstein et al., *A Global Deal For Nature: Guiding principles, milestones, and targets* (2019), 5:4 Science Advances. Disponible en ligne : <www.science.org/doi/10.1126/sciadv.aaw2869> (en anglais seulement).

⁶⁰ Gouvernement du Canada, *La protection de notre nature : l'histoire du Canada* (15 février 2021). Disponible en ligne : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/patrimoine-naturel/a-propos.html>.

⁶¹ *Supra* note 56.

⁶² *Ibid.*

La loi exigerait également que le ou les ministres compétents, dans un délai raisonnable après son adoption, fixent des cibles provisoires pour chaque année jusqu'en 2030 et établissent des plans pour atteindre ces dernières. Des objectifs similaires seront fixés pour refléter les engagements futurs du Canada dans le cadre de la CDB.

Le plan pour répondre aux objectifs intermédiaires devra s'appuyer sur les conseils d'un organisme indépendant d'experts, lequel tiendrait compte des connaissances autochtones⁶³ et de la science occidentale, et comprendre

- a) une description des politiques qui protégeront les espaces et les espèces associés aux cibles en question;
- b) une description de la façon dont les instruments juridiques existants du Canada (p. ex. la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi sur les pêches*) seront utilisés pour atteindre les cibles en question;
- c) un résumé des principales mesures ou accords de coopération avec les peuples autochtones, garantissant le respect de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, des droits inhérents et des droits prévus par les traités;
- d) un résumé des mesures ou des accords de coopération clés avec les provinces et les autres gouvernements du Canada;
- e) une description de la manière dont le plan contribue au respect des engagements internationaux du Canada en matière de biodiversité, y compris les engagements pris dans le cadre de la CDB et les engagements connexes tels que la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres⁶⁴;
- f) une évaluation et une description scientifique de la manière dont les principaux domaines de la biodiversité sont pris en compte dans le plan;
- g) une description de la manière dont le plan favorise un accès équitable à l'environnement, y compris l'accès des communautés racisées, des personnes en situation de handicap et d'autres personnes dont l'accès à l'environnement a été historiquement entravé; et
- h) un calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre des politiques énoncées dans le plan.

Le plan doit également inclure une explication concernant les progrès accomplis qui précise dans quelle mesure ces politiques contribuent à la réalisation de l'objectif.

⁶³ « Le savoir autochtone est un mode de pensée systématique appliqué aux phénomènes biologiques, physiques, culturels et spirituels. Il comprend des idées fondées sur des preuves acquises par le biais d'expériences directes et à long terme et des observations, des leçons et des compétences exhaustives et multigénérationnelles. Il s'est développé au cours des millénaires et se développe encore dans un processus vivant, qui comprend les connaissances acquises aujourd'hui et à l'avenir, et est transmis de génération en génération. Selon cette définition, le savoir inuit est reconnu comme un mode de vie. Il va au-delà des observations, des connaissances écologiques et de la recherche, offrant un "mode de savoir" unique. » Utqiagvik Declaration (19 juillet 2018), Conseil circumpolaire inuit. Disponible en ligne : <<https://iccalaska.org/wp-icc/wp-content/uploads/2019/05/FINAL-Utqiagvik-Declaration-2018.pdf>> (en anglais seulement).

⁶⁴ United Nations Climate Change, *Glasgow Leaders' Declaration on Forests and Land Use* (2 novembre 2021). Disponible en ligne : [UN Climate Change Conference UK 2021 <ukcop26.org>](https://unfccc.int/news/glasgow-leaders-declaration-on-forests-and-land-use) (en anglais seulement).

✓ Accès et équité

La loi proposée est une occasion d'articuler et de défendre le droit de tous à un environnement sain, sans lequel nous ne pourrions pas former une société fonctionnelle. La loi offrirait des recours au public lorsque le gouvernement du Canada ne prend pas de mesures sur un enjeu dont dépend notre bien-être – un monde naturel viable. Elle peut également favoriser un accès équitable à la nature, ce qui permettrait à tous de faire l'expérience du monde naturel et de contribuer à son rétablissement.

Comme beaucoup l'ont remarqué, l'accès aux grands espaces est souvent inégal et réparti selon des critères d'appartenance raciale⁶⁵. Il en va de même pour les espaces verts situés à proximité des centres urbains⁶⁶. Une législation efficace permettrait aux gens de se rapprocher de l'environnement plutôt que d'en entraver l'accès pour certaines communautés.

À cette fin, la loi pourrait prévoir ce qui suit :

Le gouvernement du Canada se doit de protéger le droit de chaque individu au Canada à des écosystèmes sains et à la biodiversité et à un accès égal à l'environnement naturel, comme le prévoit la présente loi.



✓ Décoloniser l'environnement

Le chemin vers la réconciliation exige un changement de paradigme dans notre approche de la conservation.

L'ensemble du système canadien d'aires protégées et conservées doit être identifié et géré en partenariat avec les gouvernements autochtones, conformément au principe du consentement préalable, libre et éclairé (CPLI) tel qu'énoncé dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)⁶⁷.

La « conservation forteresse », qui réserve des parcelles de terre en excluant la présence, les connaissances, les cultures et les droits des peuples autochtones, a causé d'énormes dommages à travers le monde⁶⁸. Les réseaux de parcs

⁶⁵ Ania Bessonov, *Toronto organization makes outdoor activities more accessible to BIPOC women* (20 septembre 2020). Disponible en ligne : [CBC News <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/brown-girl-outdoor-world-1.5731136>](https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/brown-girl-outdoor-world-1.5731136) (en anglais seulement).

⁶⁶ Dr. Faisal Moola, *Toronto is Canada's most forested city - 28% tree canopy cover. But distribution of nature is not equitable* (28 octobre 2016). Disponible en ligne : https://twitter.com/faisal_moola/status/792068861310930946 (en anglais seulement).

⁶⁷ Indigenous Circle of Experts, *We Rise Together: Achieving Pathway to Canada Target 1 through the creation of Indigenous Protected and Conserved Areas in the spirit and practice of reconciliation* (2018), 35. Disponible en ligne (.pdf) : static1.squarespace.com/static/57e007452e69cf9a7af0a033/t/5ab94aca6d2a7338ecb1d05e/1522092766605/PA234-ICE_Report_2018_Mar_22_web.pdf (en anglais seulement).

⁶⁸ Rhett Butler, *Reckoning with elitism and racism in conservation: Q&A with Colleen Begg* (28 juin 2021), Mongabay. Disponible en ligne : <https://news.mongabay.com/2021/06/reckoning-with-elitism-and-racism-in-conservation-qa-with-colleen-begg/> (en anglais seulement).

nationaux du Canada ont trop souvent nui aux peuples autochtones en excluant leur présence, leurs connaissances, leurs cultures et leurs droits⁶⁹. Une nouvelle approche du maintien de la biodiversité doit reconnaître la souveraineté autochtone sur les espaces que nous tentons de protéger, notamment en assurant une gestion autochtone des terres⁷⁰.

Toute nouvelle législation devrait reconnaître et soutenir la gestion autochtone de la biodiversité et mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), tel que prescrit par cette dernière⁷¹. La loi sur la nature et la biodiversité devrait reconnaître et permettre le droit souverain des peuples autochtones à gérer les zones protégées, à rétablir les espèces en péril et à gérer les espèces culturellement importantes et recueillies dans les territoires traditionnels. La loi pourrait stipuler ce qui suit :

Le respect des traités et des droits inhérents autochtones, des connaissances autochtones et de la juridiction autochtone sur le territoire traditionnel sera la première priorité du ministre lorsqu'il fixera des objectifs et prendra des mesures pour atteindre les objectifs prévus par la loi.⁷²

La loi doit prévoir un financement et un processus transparent pour l'attribution de ressources aux aires protégées et conservées par les peuples autochtones (APCA), c'est-à-dire les terres et les eaux où les gouvernements autochtones assument un rôle principal dans la protection et la conservation des écosystèmes grâce aux lois, à la gouvernance et aux systèmes de savoir autochtones. Les recommandations du Cercle d'experts autochtones (CEA) concernant les aires protégées et conservées autochtones (APCA) seront précieuses⁷³.

Ainsi, la loi encouragera les partenariats avec les peuples autochtones ainsi que leur gestion de toute nouvelle aire protégée et des initiatives de protection des espèces, favorisant ainsi la réconciliation en même temps que la protection et la restauration de l'environnement.

⁶⁹ Robert Jago, *Canada's National Parks are Colonial Crime Scenes* (30 juin 2017). Disponible en ligne : [The Walrus](http://thewalrus.ca/canadas-national-parks-are-colonial-crime-scenes/) <thewalrus.ca/canadas-national-parks-are-colonial-crime-scenes/> (en anglais seulement).

⁷⁰ Jim Robbins, *How Returning Lands to Native Tribes Is Helping Protect Nature* (3 juin 2021). Disponible en ligne : [Yale Environment 360](http://yaleenvironment.360.yale.edu/features/how-returning-lands-to-native-tribes-is-helping-protect-nature) <[e360.yale.edu/features/how-returning-lands-to-native-tribes-is-helping-protect-nature](http://yaleenvironment.360.yale.edu/features/how-returning-lands-to-native-tribes-is-helping-protect-nature)> (en anglais seulement).

⁷¹ Voir s. 5 : « Le gouvernement du Canada doit, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones, prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les lois du Canada soient conformes à la Déclaration ».

⁷² Il existe un précédent de mandat législatif visant à traiter un enjeu comme une « première priorité » : la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* désigne l'« l'intégrité écologique » comme première priorité de gestion à l'article 8(2). La loi sur la nature et la biodiversité pourrait appliquer ce concept afin de prioriser la décolonisation.

⁷³ *Supra* note 67.

✓ Des rapports transparents

En vertu de cette loi, le ministre de l'Environnement préparerait et déposerait au Parlement des rapports annuels d'avancement et d'évaluation afin d'informer le public des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs pour 2030 et la période d'après-2030, en indiquant si les objectifs intermédiaires ont été atteints. Si le ministre conclut que le Canada n'a pas atteint ses cibles intermédiaires, il devra inclure les éléments suivants dans le rapport :

- a) les raisons pour lesquelles le Canada n'a pas atteint l'objectif;
- b) une description des mesures que le gouvernement du Canada prend ou prendra pour remédier à la situation; et
- c) tout autre renseignement que le ministre juge approprié.

De plus, la loi habiliterait le commissaire à l'environnement et au développement durable et le chargerait d'examiner la mise en œuvre par le gouvernement du Canada des plans visant à atteindre les objectifs en matière de biodiversité et de faire rapport à ce sujet. Le rapport pourrait inclure des recommandations liées à l'amélioration de l'efficacité de la mise en œuvre de ces objectifs par le gouvernement du Canada.



✓ Reddition de comptes publique

Puisque l'objectif de la loi est de faire respecter le droit⁷⁴ à une biodiversité et à des écosystèmes sains, elle devrait prévoir une forme de recours public si le gouvernement ne fournit pas un contenu ou une explication suffisante dans un plan ou dans un rapport énonçant des mesures correctives en cas de non-respect d'un objectif. Il est important de s'assurer que les personnes et les communautés à travers le pays puissent se prévaloir des tribunaux afin de contester toute action déraisonnable en vertu de la loi. Pour garantir cet accès, la loi devrait indiquer clairement que les plans et les rapports correctifs sont des décisions justiciables aux fins de la *Loi sur les Cours fédérales*.

⁷⁴ Un droit universel : Brenda H Powell, *Le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable est reconnu comme un droit humain universel* (29 octobre 2021). Disponible en ligne : [Environmental Law Centre <elc.ab.ca/the-right-to-a-safe-clean-healthy-and-sustainable-environment-is-recognized-as-a-universal-human-right/>](https://www.environmental-law-centre.ca/the-right-to-a-safe-clean-healthy-and-sustainable-environment-is-recognized-as-a-universal-human-right/).

La loi devrait également veiller à ce que les objectifs qu'elle fixe soient pris en compte et respectés systématiquement dans toutes les décisions gouvernementales ayant une incidence sur l'environnement ou les ressources naturelles et dans tous les ministères (p. ex. Ressources naturelles, Commerce, Océans, etc.). Elle devrait inclure une interdiction de toute décision fédérale qui met en péril ou compromet la réalisation de tout objectif de biodiversité, par exemple une décision qui impliquerait la destruction de l'habitat d'espèces en péril. Le mécanisme pourrait être basé sur une disposition du *U.S. Endangered Species Act* qui fut utilisée avec succès. Connue sous le nom de *jeopardy prohibition* (« interdiction de mise en péril »), cette dernière exige des agences fédérales qu'elles s'assurent, lorsqu'elles prennent une décision, que leurs actions ne sont pas « susceptibles de mettre en péril l'existence continue » d'une espèce menacée répertoriée⁷⁵. En élargissant la portée de ce mécanisme, les autorités canadiennes pourraient être tenues de s'assurer que leurs actions ne mettent pas en péril un élément de la biodiversité tel que défini dans les plans prévus par la loi.

04

Conclusion



Dans ce rapport, nous avons exposé les nombreux problèmes de taille avec le cadre actuel visant à assurer la survie de la biodiversité au Canada. Le système ne fonctionne tout simplement pas.

Le gouvernement fédéral n'a certainement pas tenu ses promesses passées en matière de biodiversité et de protection de la nature, mais Steven Guilbeault, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, a une occasion sans précédent d'y remédier. Reconnaître l'existence d'un problème est toujours un bon premier pas. S'engager à agir est encore mieux. Nous espérons que notre analyse et nos recommandations sauront inspirer une action et une réforme législative nécessaires de la part du ministre et du gouvernement du Canada.

⁷⁵ *Endangered Species Act*, SO 2007, c 6, s 7(a)(2).

GREENPEACE

greenpeace.org/canada